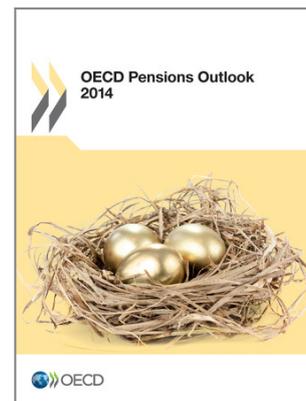


# OECD *Multilingual Summaries* OECD Pensions Outlook 2014

Summary in French



Accédez au texte intégral: [10.1787/9789264222687-en](https://doi.org/10.1787/9789264222687-en)

---

## Perspectives de l'OCDE sur les pensions 2014

*Résumé en français*

Cette édition de Perspectives de l'OCDE sur les pensions analyse la manière dont les systèmes de retraite répondent aux défis dressés devant eux. Le vieillissement démographique, allié à un environnement économique marqué par la faiblesse des taux de rentabilité, de croissance et d'intérêt, peut être source de sérieuses difficultés pour les systèmes de retraite par répartition comme pour les régimes par capitalisation.

---

### *Cotiser plus, et plus longtemps, ne répond qu'en partie à l'enjeu du vieillissement démographique*

---

Conséquence du vieillissement démographique et plus précisément, du recul continu de la mortalité et de l'allongement de l'espérance de vie, les régimes de retraite par répartition sont confrontés à la difficulté de préserver leur viabilité financière à long terme ; quant aux régimes par capitalisation à prestations définies et aux régimes à cotisations définies, il leur faut respectivement protéger leur solvabilité dans la durée et examiner les moyens de garantir à leurs cotisants un revenu approprié à leur retraite. Cotiser plus, et plus longtemps, notamment en reportant l'âge de départ à la retraite au fur et à mesure de l'allongement de l'espérance de vie, est la meilleure stratégie face à ces enjeux.

Les incertitudes entourant l'évolution future de la mortalité et de l'espérance de vie exposent les organismes de retraite et les prestataires de rentes au risque de longévité. Pour éviter le risque d'une augmentation imprévue de leurs engagements, les autorités de réglementation et les responsables politiques doivent veiller à ce que les organismes de retraite et les prestataires de rentes se réfèrent à des tables de mortalité régulièrement actualisées, qui tiennent compte de l'évolution future de la mortalité et de l'espérance de vie. Le cadre réglementaire pourrait également contribuer à ce que les marchés financiers soient plus à même d'atténuer le risque de longévité en apportant une réponse au besoin de transparence, de normalisation et de liquidité. L'utilisation d'instruments indiciaires et la publication d'un indice de longévité servant de référence à la tarification et à l'évaluation des instruments de couverture du risque de longévité seraient utiles à cet égard. Qui plus est, il faudrait que la réglementation prenne acte du fait que ces instruments atténuent l'exposition à ce risque.

---

*Les pays accélèrent la réforme de leurs régimes de retraite pour stabiliser à la fois une dette publique et des dépenses publiques de retraite intenable, tout en se préoccupant des questions d'adéquation des pensions dans des sociétés vieillissantes*

---

La plupart des pays se sont employés très activement à faire évoluer leurs régimes de retraite entre février 2012 et septembre 2014. La majorité d'entre eux ont mis en place des réformes pour une meilleure viabilité à long terme de leurs régimes ; d'autres ont fait de même, tout en préservant, voire en améliorant, l'adéquation des pensions de retraite des groupes vulnérables. Seule une poignée – les plus durement touchés par la crise économique – ont réduit le montant nominal des prestations servies. Nombreux sont les pays qui ont relevé la fiscalité appliquée sur les revenus de pensions ou les cotisations aux régimes publics à prestations définies, tandis que pour diminuer leurs dépenses, certains ont massivement revu à la baisse, sinon reporté, l'indexation des prestations.

De nombreux pays ont prévu de relever l'âge légal de départ à la retraite, élargissant ainsi leur assiette de cotisations tout en préservant l'adéquation des pensions de ceux qui travailleront effectivement plus longtemps. Les incitations à travailler ont été renforcées en rendant plus strictes les conditions de départ en retraite anticipée et/ou en multipliant les incitations financières au travail. Beaucoup ont pris des mesures pour maîtriser les coûts de gestion des pensions et réaliser des gains d'efficacité.

S'agissant des questions d'adéquation des pensions, certains pays ont étendu la couverture obligatoire des prestations de retraite à des catégories qui en étaient exclues jusque-là (comme les travailleurs indépendants), et d'autres ont mis en place des prestations nouvelles. Un certain nombre de pays ont majoré les cotisations obligatoires aux régimes par capitalisation à cotisations définies. Enfin, de nombreuses mesures ont été prises dans le sillage de la crise financière pour diversifier et garantir l'épargne-retraite privée.

---

*Le relèvement des taux de couverture et de cotisation et de l'âge effectif de départ à la retraite, allié à un environnement économique propice, permettrait de renforcer le rôle complémentaire des pensions privées*

---

Les pensions privées jouent un rôle important pour une meilleure adéquation du niveau de revenu des retraités. Or, en règle générale, elles ne constituent pas leur principale source de revenu, sauf pour les retraités les plus aisés. Il est probable qu'une fois parvenues à la retraite, les jeunes générations devront tabler, plus que leurs aînés, sur des pensions privées, sauf dans les pays où ces régimes privés sont en place depuis longtemps.

Les options qui s'offrent aux pouvoirs publics pour renforcer le rôle des régimes privés sont celles-ci : accroître les taux de couverture, par exemple en rendant l'affiliation obligatoire ou automatique ; inciter les personnes à cotiser plus, et plus longtemps, notamment en différant leur départ à la retraite ; cibler les catégories de population qui ont besoin d'accéder plus facilement aux pensions privées, et améliorer l'alignement entre les régimes de retraite publics et privés. Un environnement économique propice, qui garantirait de meilleurs rendements des actifs et des gains de productivité, serait également une bonne chose.

---

***Une plus large couverture des régimes privés à affiliation automatique dépend de leur conception, des campagnes de communication et d'information accompagnant leur lancement et leur déploiement, et de leurs liens avec les autres mesures d'incitation existantes***

---

Les faits recueillis dans six pays de l'OCDE montrent que l'affiliation automatique a des effets positifs sur les taux de couverture. Pour autant, ces taux ne sont pas encore égaux à ceux des régimes obligatoires. Les principaux éléments d'une stratégie cohérente qui serait garante d'une meilleure couverture des régimes à affiliation automatique sont les suivants : identifier les catégories de population qui nécessiteraient d'être mieux couvertes par les régimes privés ; s'assurer que des barrières à l'entrée aux régimes à affiliation automatique (comme l'âge ou le niveau de rémunération) n'empêchent pas quiconque de commencer à cotiser tôt et n'excluent personne susceptible de bénéficier d'une rente privée complémentaire ; définir des taux de cotisation par défaut qui soient cohérents avec le système global des retraites ; évaluer minutieusement la complémentarité de ces régimes avec les autres mesures incitatives existantes, et mettre en place des campagnes de communication et d'information accompagnant le lancement et le déploiement de ces régimes. Les employeurs jouent souvent un rôle essentiel dans la gestion des affiliations automatiques, mais peuvent être exposés à des coûts de mise en conformité d'un montant substantiel, qui s'ajoutent aux éventuelles cotisations. Quant aux coûts pour la puissance publique, ils tiennent essentiellement aux mesures d'aide et à l'abondement des régimes.

---

***Les relevés de carrière et les campagnes nationales de communication sur les retraites sont essentiels pour que les régimes de retraite puissent relever les défis auxquels ils sont confrontés***

---

Il conviendrait que les relevés de carrière individuels fournissent des informations claires et simplifiées. Dans l'idéal, ces relevés de droits devraient combiner les informations émanant de l'ensemble des caisses et régimes de retraite nationaux dont dépend l'intéressé. Les organismes chargés de les établir doivent fixer des objectifs clairs et quantifiables. Le relevé de carrière doit viser à impliquer l'intéressé et l'inciter à prendre des mesures actives pour améliorer le niveau de ses revenus à la retraite, par exemple en augmentant ses cotisations et/ou en partant plus tard à la retraite. Les responsables politiques doivent déterminer si un relevé de carrière doit ou non fournir des simulations de pensions étant donné la nécessité d'arbitrer entre simplicité et impact potentiel des simulations sur l'incitation à opérer des choix actifs.

Quant aux campagnes nationales de communication sur les retraites, elles devraient, dans l'idéal, s'inscrire dans le cadre d'une stratégie nationale d'ensemble, tandis que des événements importants comme une réforme ou une crise exigent des campagnes nationales spécifiques. Une campagne nationale réussie obéit à des objectifs clairs, réalistes et bien ciblés, débouchant sur des résultats pouvant être mesurés, évalués et contrôlés par rapport aux buts poursuivis et aux processus mis en place. De solides procédures d'évaluation sont donc primordiales. L'évaluation doit constituer une composante importante du budget de la campagne, même lorsque les ressources sont limitées. Les campagnes doivent également éviter de multiplier les messages et se concentrer sur les groupes les moins accessibles. Enfin, les responsables politiques doivent se servir du pouvoir des médias, emprunter des canaux de communication innovants et élaborer des programmes de proximité pour susciter une plus large implication.

© OCDE

La reproduction de ce résumé est autorisée à condition que la mention OCDE et le titre original de la publication soient mentionnés.

**Les résumés multilingues sont des extraits traduits de publications de l'OCDE parues à l'origine en anglais et en français.**

**Ils sont disponibles gratuitement sur la librairie en ligne de l'OCDE** [www.oecd.org/bookshop](http://www.oecd.org/bookshop)

Pour plus d'informations, contactez le service des Droits et traductions de l'OCDE, Direction des Affaires publiques et de la communication à l'adresse [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org) ou par fax au: +33 (0)1 45 24 99 30.

Service des Droits et Traductions de l'OCDE

2 rue André-Pascal, 75116

Paris, France

Consultez notre site Internet [www.oecd.org/rights](http://www.oecd.org/rights)



**Retrouvez le texte complet sur OECD iLibrary!**

© OECD (2014), *OECD Pensions Outlook 2014*, OECD Publishing.

doi: 10.1787/9789264222687-en